L'ÉCLAIR - SEHY

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA

UN BULLETIN D'INFORMATION MENSUEL PAR E-MAIL

2 SEPTEMBRE 2021 · NUMÉRO 1 · VOLUME XLIII

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente	p.1
Négo nationale	p.2
Chg à l'horaire au préscolaire	p.2
Qui fait quoi en 2021-2022?	p.3
Info COVID	p.4
Signature de contrats	p.4
Entrevue « truquée »	p.4
Enseignants recherchés	p.4
Assurances	p.5
Ateliers gratuits	p.5
L'après-séance	p.6
Les comités au primaire	p.6
Nous joindre	p.7

DE CHALEUREUSES SALUTATIONS!

Bonjour à vous,

La nouvelle équipe du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY) vous souhaite une excellente rentrée scolaire 2021-2022. Nous sommes conscients qu'il s'agira encore d'un contexte tendu, délicat et rempli d'ajustements. Personnellement, à la mi-août, j'ai eu la vague impression du Jour de la marmotte. Actuellement, des enjeux comme les dossiers de la qualité de l'air et du débat sur la vaccination obligatoire restent très préoccupants. Donc, cette rentrée sera plus complexe que l'an dernier. Nous serons là pour nous assurer que votre santé et votre sécurité restent des priorités.

En se basant sur l'analyse des besoins syndicaux, sur le dénombrement de nos membres dans la dernière année fiscale et sur la pression vécue avec les enjeux à faire face, le Conseil d'administration a pris la décision de se doter de cinq personnes libérées au bureau du SEHY. Rappelons-nous qu'un congrès de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) aura aussi lieu à la fin de l'année scolaire.

Nous voyons revenir, comme personnes libérées, Mmes Kim Phaneuf, représentante des enseignants de l'EDA-FP au Conseil d'administration, et Marie-France Lemieux, enseignante hors pair du secteur du primaire ainsi que moi-même, étant la présidente. Enfin, Mme Roxanne Charlebois débute avec nous en libération temporaire, mais quittera le SEHY à la fin septembre pour son congé de maternité.

Nous ajoutons à l'équipe Mme Éloïse Thibault qui a œuvré principalement auprès des élèves EHDAA dans une classe spécialisée de l'école Sainte-Famille. De plus, M. Vincent Gagné se joint à l'équipe en ajoutant son vécu de spécialiste d'anglais de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc.

Vous comprendrez que nous avons tenté d'établir une équipe forte basée sur un maximum de représentativité de tous nos secteurs. Ainsi, nous pourrons espérer vous donner une efficacité de réponse, un service de qualité et un engagement solide dans l'intersyndical avec la FAE et combattif auprès de notre vis-à-vis, le Centre de services du Val-des-Cerfs (CSSVDC). Un syndicalisme nouveau genre qui sait s'adapter à l'image de la réalité de la profession enseignante qui ne cesse d'innover, c'est cet idéal que nous poursuivons.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à nos deux nouvelles personnes libérées et un bon retour à mes appréciées collègues.

C'est parti pour l'année scolaire 2021-2022!

Alina Laverrière, présidente

NÉGOCIATION NATIONALE :
DU NOUVEAU, MAIS PAS TANT QUE ÇA!

Vous êtes tellement plusieurs à avoir demandé des nouvelles sur l'état de la situation avec la négociation nationale et la signature des nouveaux textes de la convention collective. C'est légitime, et la FAE et l'équipe de personnes libérées du SEHY vous comprennent.

C'est malheureux, mais peu de détails supplémentaires ont été fournis. Vendredi, j'ai pu m'entretenir avec la FAE, et voici ce que je peux vous offrir : **Pour le salaire**, ce qui a été négocié est maintenu et toujours d'actualité. Nous n'avons toujours pas les détails de l'issue de la clause remorque. Les forfaitaires et les rétroactions sur les échelons devraient avoir lieu. Rappelez-vous que nous l'avons répété avant la fin de l'année scolaire; c'est trente jours que le gouvernement aura après la signature de la convention collective pour exécuter le versement.

Nous aurons davantage de nouvelles sur la **signature de la nouvelle convention collective** à la suite de la tenue de l'instance du Conseil de négociation à laquelle nous participerons vers la **mi-septembre**. C'est lors de ce Conseil de négociation que l'on se prononcera sur notre analyse des textes de la nouvelle convention collective.

Trois enjeux déjà applicables - Consultation du CPE primordiale

Les partis de négociation s'étaient entendus pour rendre effectifs dès la rentrée scolaire trois principes : la surveillance des élèves au primaire, le mentorat des nouvelles personnes enseignantes et l'attribution des nouveaux contrats à l'EDA-FP.

Nous désirons vous recommander de demeurer **vigilants** avec la réorganisation des surveillances au primaire et avec l'appel de candidatures afin de jouer le rôle de mentor auprès de nos nouveaux profs. La FAE et le SEHY se disaient favorables à ces enjeux négociés. Nous le sommes toujours, mais c'était avant que Val-des-Cerfs réfléchissent à ses propriétés de mise en place. **Nous invitons fortement et rapidement vos CPE d'écoles à se faire expliquer par leurs directions comment elles mettront en place ces principes négociés. Les CPE doivent être consultés.**

Voici ce qui nous préoccupe à la suite notre examen des intentions du CSSVDC transmises en juin par le biais du Comité de relations de travail et de participation (CRTP) : Actuellement, Val-des-Cerfs peine à trouver (à ses dires) des gens qualifiés pour agir comme **surveillants d'élèves** en remplacement des profs lors des récréations. Ceci pouvait être prévisible, et vos représentants syndicaux se doutaient que nous devrions y aller doucement et raisonnablement avec le retrait des surveillances d'élèves de votre grille 32 heures. Vous comprendrez que cela ne vous empêche pas de faire votre grille maintenant et d'éventuellement voir la surveillance se transformer en temps de récupération en cours d'année. Ce qui nous préoccupe dans cet exemple est l'équité et le fait que l'enveloppe budgétaire soit utilisée efficacement. Le CPE doit indéniablement se positionner sur ce sujet auprès de sa direction afin qu'il n'y ait aucune forme de favoritisme.

Pour ce qui est du mentorat, nous pourrions vous soumettre qu'à l'heure actuelle, le mandat d'un mentor reste encore trop nébuleux et que des précisions du CSSVDC sont attendues. Nous vous tiendrons au courant lorsque nous obtiendrons des réponses à nos questions.

Finalement, nous souhaitons rapidement obtenir l'état précis de la situation avec la modification de l'octroi de contrats à l'EDA-FP. Puisque le barème des heures suffisantes pour obtenir un contrat change dès maintenant, nous sommes préoccupés par l'exactitude d'exécution dont le CSSVDC a fait preuve en ce début d'année. Nous vous transmettrons des précisions sous peu.

Que d'incertitudes et d'inconnus à l'heure actuelle! Ne vous gênez pas pour nous souligner les vôtres.

Alina Laverrière, présidente

Changement à l'horaire des enseignants du préscolaire

Par ailleurs, à partir de l'année scolaire 2021-2022, la tâche des enseignants du préscolaire se voit modifiée par une diminution d'une heure par cycle de dix jours pour des activités de formation et d'éveil afin que les titulaires utilisent ce temps pour l'encadrement. Cette heure devient une période de spécialité pour les élèves et qui, logiquement, ne requiert pas la présence du titulaire. L'enseignant conserve tout de même une tâche éducative de 46 heures par cycle-horaire, dont 45 heures d'activités de formation et d'éveil et une heure d'encadrement.

Marie-France Lemieux, enseignante libérée

QUI FAIT QUOI EN 2021-2022 ?

Alina Laverrière

Mandats :
la négociation nationale, les dossiers de la Commission d'accès à l'information (CAI) et du Tribunal administratif du Travail (TAT), le secteur du Pénitencier et la gestion des griefs.

Vincent Gagné

Mandats :
COVID-19, le secteur secondaire et les retraites.

Kim Phaneuf

Mandats :
le secteur de l'EDA-FP, les droits parentaux, la santé et sécurité au travail (invalidités) et les assurances.

Marie-France Lemieux

Mandats :
les secteurs du préscolaire, du primaire et de l'orthopédagogie et les mesures budgétaires du CSSVDC.

Eloïse Thibault

Mandats :
La gestion des communications, les personnes enseignantes à statut précaire et le domaine des EHDAA.

Aussi, pour tout aspect relatif au volet administratif (délégués, libérations syndicales, comités de la FAE, etc.), vous pouvez communiquer avec **Mme Marie-Ève Picard** au bureau ou à son adresse courriel marieevepicard@sehy.qc.ca.

Directement à la réception du SEHY, en cas d'incertitude!

Enfin, vous pouvez encore et toujours joindre le SEHY, pendant les heures d'ouverture du bureau, au **450-375-3521** et par courriel à l'adresse courriel de la réception : reception@sehy.qc.ca. Mme Marie-Pier Robert, notre secrétaire-réceptionniste, redirige très rapidement les courriels aux bonnes personnes détentrices des mandats pour vous assurer une réponse de qualité.

Heures d'ouverture : 8 h 45 à 16 h 15

Merci de votre attention!

Alina Laverrière, présidente

INFO EN BREF

INFO COVID

L'année 2021-2022 est bel et bien amorcée, et le rêve d'une rentrée « normale » est maintenant chose du passé. La mise à jour du plan de la rentrée, qui a été accueillie favorablement par la direction générale du CSS, promet un retour « quasi régulier ». Chose est certes; chacun de nous peut avoir sa propre définition de « quasi régulier ».

Le passeport vaccinal sera certainement d'actualité cette année. Son application sera évidemment source de questionnement. Au secondaire, le passeport vaccinal sera requis pour la pratique de certaines activités.

La vaccination des 12 à 17 ans se poursuit. Une compilation pour chaque école secondaire a été publiée, au mois d'août, dans Le Devoir. Cliquez ici pour la consulter. De toute évidence, ces résultats changent quotidiennement, car plusieurs élèves ont des rendez-vous en septembre.

Tel que mentionné dans le plan de la rentrée, il sera envisagé de déployer des tests rapides dans les écoles primaires et secondaires des régions où la situation épidémiologique est plus préoccupante.

Pour consulter le tableau de conduite pour les cas et contacts dans les écoles primaires et secondaires, cliquez ici. N'hésitez pas à communiquer avec le SEHY pour plus d'information.

Vincent Gagné, enseignant libéré

ENTREVUE TRUQUÉE

Avez-vous l'impression que les dés étaient pipés lors de votre entrevue pour un contrat ou un poste au CSSVDC? Vous n'êtes pas seuls! Nous aimerions connaître votre expérience. N'hésitez pas à contacter Roxanne Charlebois.

Roxanne Charlebois, trésorière

SIGNATURE DE CONTRATS

La convention collective stipule que le Centre de services doit faire parvenir les contrats aux enseignants dans les **30 jours suivants la première journée de travail**. Par la suite, les enseignants disposent de 30 jours suivant la transmission du contrat afin de le signer et de le retourner au Centre de services. Il est important de noter qu'après ce délai, **les contrats non retournés seront considérés comme étant signés**.

Il est donc primordial de vous assurer de recevoir votre contrat à temps et de le retourner à temps. Assurez-vous que les informations contenues aux contrats (pourcentage, école, champ d'enseignement, dates de début et de fin) sont conformes à ce que vous avez accepté. Aussi, conservez une copie de votre contrat!

Pour plus de détails, allez lire la suite du texte de Sophie Veilleux dans l'Éclair du 30 août 2019.

Si vous n'avez pas reçu votre contrat dans les 30 jours, n'hésitez pas à nous contacter!

Roxanne Charlebois, trésorière

ENSEIGNANTS RECHERCHÉS

Nous recherchons deux enseignants souhaitant s'impliquer au **comité des élections**. Il y a déjà deux personnes qui siègent à ce comité. Il y a environ deux rencontres dans une année, surtout vers la fin de l'année scolaire. Ce comité sert à superviser le processus pour l'élection du Conseil d'administration.

Plusieurs places dans des **groupes de travail de la FAE** sont vacantes. Ce sont des groupes de discussion qui veulent connaître votre vécu d'enseignant afin d'aider la FAE à prendre position. Il y a entre zéro et deux rencontres par année, selon les besoins. Si vous enseignez en éthique et culture religieuse (ÉCR), maternelle 4 ans, préscolaire 4 ans, au secondaire (matières de base ou autres matières) ou êtes titulaire au primaire ou au préscolaire, faites-nous parvenir votre nom!

Roxanne Charlebois, trésorière

INFO EN BREF

ASSURANCE DES PERSONNES À CHARGE

Ceci est un rappel important pour les enseignants ayant des enfants à charge et détenant une protection d'assurance collective familiale.

Si vous faites face à des changements avec vos enfants (fin d'études, déménagement), il est important d'aviser la compagnie d'assurances pour modifier votre statut.

Pour joindre LaCapitale, par téléphone : 1-800-463-4856.
Sur Internet

Lien au CSSVDC pour les assurances : Mireille Massé à massm@csvdc.qc.ca.

Kim Phaneuf, représentante des enseignants de l'EDA-FP

ATELIERS GRATUITS

ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE...
Des ateliers gratuits, on aime ça!
Génération inclusion - Ateliers éducatifs sur les stéréotypes sexuels, sexistes et racistes destinés aux jeunes du secondaire :
https://oxfam.qc.ca/projet/quebec/generation-inclusion/

ASSURANCE VOYAGE

Le FICAV s'engage à rembourser les voyages annulés en raison de la COVID-19

Le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (**FICAV**) faisait récemment l'annonce qu'il s'engageait à rembourser, à compter de septembre 2021, les voyages annulés en raison de la COVID-19. Ainsi, tous les consommateurs qui ont acheté un voyage, par l'entremise d'un agent de voyages au Québec, qui a été annulé en raison de la COVID-19, devraient être indemnisés par le FICAV.

À la suite de cette nouvelle, La Capitale souhaite informer ses partenaires de la **fin de la mesure exceptionnelle** qu'elle avait mise en place, en juillet 2020, concernant le remboursement des voyages achetés auprès d'agents de voyages et annulés en raison de la COVID-19. La fin de cette mesure implique un **retour au traitement usuel de nos polices d'assurance voyage**.

POLITESSE ET COURTOISIE

Nous vous demandons de rester courtois et polis avec les enseignants libérés; ils sont présents pour vous aider.

En aucun cas, nous n'accepterons d'impolitesse verbale ou écrite envers nous. C'est un minimum pour garder une belle relation de travail.

Bonne rentrée scolaire!

L'APRÈS-SÉANCE

QUOI FAIRE APRÈS LA SÉANCE D'AFFECTATION DU MOIS D'AOÛT
PAR MARIE-FRANCE LEMIEUX

Fiche de disponibilités

Selon notre entente locale (E.L.), un enseignant, inscrit sur la liste de priorité d'emploi (LPE), ne s'étant pas affecté sur un contrat lors de la séance d'affectation du mois d'août dernier ou qui deviendra disponible en cours d'année à la suite d'une fin de contrat, devra remplir une fiche de disponibilité en y indiquant au moins dix écoles pour le primaire ou trois écoles pour le secondaire où il désire avoir un contrat à temps partiel ou à la leçon (5-1.14 3. C) a), p. 29 de l'E.L.).

L'enseignant qui n'a pas remis sa fiche au terme de la séance ou à la fin d'un contrat en cours d'année et qui néglige ou refuse de remplir la fiche de disponibilité est considéré comme étant disponible pour l'ensemble des écoles primaires ou secondaires du Centre de services, selon le cas. Si l'enseignant remet ou modifie celle-ci, elle prend effet à compter de la 11e journée de travail suivant la remise de sa fiche au Centre de services (5-1.14 3. C) b), p. 29 de l'E.L.). Il est donc très important de remplir cette fiche, car un enseignant qui se voit offrir un contrat de 60 % et plus pour une école qu'il a indiquée sur sa fiche de disponibilité se verra radier de la LPE s'il refuse celui-ci (5-1.14 4. 1) p. 30 de l'E.L.).

Contrats à temps partiel ou à la leçon offerts en cours d'année

Au plus tard le 20 septembre et, par la suite, au plus tard le 20 de chaque mois, le Centre de services offre les contrats à temps partiel ou à la leçon connus qui débuteront au cours du mois suivant (5-1.14 3. C) e), p. 29 de l'E.L.).

Postes réguliers à temps plein offerts en cours d'année

Pour tous les postes réguliers à temps plein qui deviennent disponibles après la séance du mois d'août et jusqu'au 1er décembre, le Centre de services communique par téléphone avec les enseignants inscrits sur la liste de priorité d'emploi qui détiennent deux ans et plus d'ancienneté, et ce, selon l'ordre de priorité, pour leur offrir ces postes.

L'enseignant qui détient un contrat à temps partiel à 100 % et qui obtient un poste régulier entre le premier jour de travail et le 1er décembre termine l'année scolaire en affectation temporaire à moins que le Centre de services en décide autrement (5-1.14 3. C) c), p. 29 de l'E.L.). L'enseignant qui décide de ne pas choisir un poste régulier à temps plein offert à ce moment-là demeure disponible si un nouveau poste régulier à temps plein devient disponible par la suite (5-14. 3. C) d), p. 29 de l'E.L.).

Les fameux comités au primaire… Sont-ils obligatoires?

Je cite mon prédécesseur, M. Martin Laboissonnière, où il indiquait, dans un article précédent, que : « si les directions connaissaient réellement le contenu de la tâche, les comités seraient offerts en tant que bénévolat. Bref, si les directions reconnaissaient tout le temps que vous faites, vous savez très bien qu'il ne vous resterait plus de temps pour les comités. C'est aussi simple que cela. En ce sens, sachez que vous n'avez aucune obligation de choisir un ou plusieurs comités » (l'Éclair, 30 août 2019). Si vous avez des questions sur le sujet, n'hésitez surtout pas à me contacter.

Voici d'ailleurs deux articles que M. Laboissonnière a écrits, en page 3, sur les comités : dans l'Éclair du 7 octobre 2016 et du 22 octobre 2015. Allez les lire; ça en vaut la peine!

Marie-France Lemieux, enseignante libérée

POUR NOUS JOINDRE

PRÉSIDENTE

Alina Laverrière
alinalaverriere@sehy.qc.ca

ENSEIGNANTS LIBÉRÉS

Eloïse Thibault
eloisethibault@sehy.qc.ca

Kim Phaneuf
kimphaneuf@sehy.qc.ca

Marie-France Lemieux
mariefrancelemieux@sehy.qc.ca

Vincent Gagné
vincentgagne@sehy.qc.ca

SECRÉTARIAT

8 h 15 à 16 h 15

fermé de 12 h 30 à 13 h 30 les lundis et vendredis
et de 11 h 30 à 12 h 30 les mardis et jeudis

TÉLÉPHONE: 450-375-3521
TÉLÉCOPIEUR: 450-375-0407
WWW.SEHY.QC.CA

DATES IMPORTANTES

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

À venir

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À venir, avant le 31 octobre 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

À venir, vers la mi-septembre

CONSEIL FÉDÉRATIF

22-23-24 septembre 2021

CAMP D'ÉDUCATION SYNDICALE

14-15-16 octobre 2021

On gagne à être polis et courtois...

à l'oral et à l'écrit.

Nous sommes là pour vous aider!

QUESTIONS? COMMENTAIRES!

MARIEEVEPICARD@SEHY.QC.CA

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

La page Fabeook du SEHY sera vivante cette année! Pour ne rien manquer, aimez et suivez la page.